128453 - Obéir au gouvernant qui ne gouverne pas selon les dispositions du livre d'Allah et de la Sunna de Son messager (Bénédiction et salut soient sur lui)?

question

Doit on obéir au gouvernant qui ne gouverne pas selon les dispositions du livre d'Allah et de la Sunna de Son messager (Bénédiction et salut soient sur lui)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le gouvernant qui ne gouverne pas selon les dispositions du livre d'Allah et de la Sunna de Son messager (Bénédiction et salut soient sur lui) doit être obéi dans tout ce qui ne constitue pas une désobéissance à l'égard d'Allah et de Son messager. Il ne faut pas le combattre pour cela. Il n'est permis de le combattre que quand il devient mécréant. Il faudrait alors le rejeter car il n'aura plus le droit à l'obéissance sur les musulmans.

Le fait de gouverner selon des lois autres que les dispositions du livre d'Allah et de la Sunna de Son messager constitue une mécréance à la réunion de deux conditions:

La première est le connaissance par le gouvernant des dispositions du livre d'Allah et de la Sunna de Son messager. S'il les ignore, on le juge pas mécréant.

La seconde est qu'il croit, en appliquant les dispositions contraires à la révélation d'Allah que cette révélation n'est plus valable et que les autres lois sont meilleures et plus utiles pour les justiciables. À la réunion de ces deux conditions, le fait de gouverner par des lois autres que la révélation d'Allah constitue une mécréance excommunicatrice en vertu de la parole du Très Haut: Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. (Coran,5:

44). Le mandat du gouvernant devient caduc et il cesse de jouir du droit à l'obéissance. Il faut le combattre pour le chasser du pouvoir.

Si on gouverne par des lois autres que la révélation divine tout en croyant que c'est cette révélation qu'il faut appliquer parce que meilleure pour les humains et tout en ne la délaissant que par passion ou pour opprimer les justiciables, on en est pas pour autant mécréant. On serait plutôt soit un dévoyé, soit un injuste. Mais son mandat reste valide. Un tel gouvernant doit être obéi dans tout ce qui ne constitue pas une désobéissance à l'égard d'Allah et de Son messager. Il n'est permis de le combattre ni de le chasser du pouvoir par la force ni de se révolter contre lui, car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit la révolte contre les gouvernants, sauf dans le cas d'une claire mécréance de leur part attestée grâce à une preuve évidente émanant d'Allah Très Haut.»